ART. PREMIER N° 170

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2206)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º 170

présenté par

Mme Genevard, M. Abad, M. Door, M. Jean-Pierre Vigier, M. Cherpion, M. Pierre-Henri Dumont, M. Viry et M. Perrut

ARTICLE PREMIER

 $I. - \grave{A}$ l'alinéa 5, substituer aux mots :

« des massifs de montagne, des »

les mots:

« en termes de mobilité quotidienne et de fluidité du trafic routier, en particulier pour les massifs de montagne, les ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer à la quatrième occurrence du mot :

« des »

le mot:

« les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inscrire parmi les objectifs de la programmation des infrastructures l'importance du désenclavement pour les massifs de montagne qui en sont particulièrement affectés et l'amélioration de la mobilité quotidienne à l'intérieur des massifs en fluidifiant le trafic routier, notamment dans les territoires transfrontaliers.